

Projet de loi de finances 2019 : un budget en trompe l'œil

Le projet de loi de finances (PLF) présenté aujourd'hui prévoit une hausse des dépenses à 390,8 milliards d'euros contre 386,8 milliards d'euros en 2018. Dans le même temps, les recettes baisseront de 291,4 milliards d'euros contre 306,3 milliards l'an passé.

Dans un contexte macro-économique contraint notamment par une croissance limitée, et par la hausse de l'inflation, le gouvernement met en avant, la baisse des prélèvements obligatoires pour les français et la promesse d'un gain de pouvoir d'achat.

Dans la réalité des chiffres, ce sont les entreprises qui semblent sortir à nouveau gagnantes de ce PLF avec près de 20 milliards d'euros de réductions de charges notamment via la transformation du CICE en baisse de cotisations sur les salaires (entre 1 et 2,5 SMIC).

Pour les ménages, 6 milliards d'euros de baisse sont annoncés (une somme déjà contestée par l'OFCE) grâce, principalement, au dégrèvement de la taxe d'habitation, à la bascule de cotisations de la CSG et à la défiscalisation des heures supplémentaires dont on peut craindre par ailleurs l'effet négatif sur l'emploi. Pour l'UNSA, ce déséquilibre en faveur des entreprises est préoccupant alors que les efforts budgétaires consentis par la nation depuis plusieurs années au bénéfice de celles-ci n'ont, à ce jour, pas produit d'effet probant sur les créations d'emploi.

Dans le même temps, la baisse annoncée de la fiscalité des ménages est remise en cause concrètement par la hausse des taxes sur les carburants, la désindexation et la moindre revalorisation de plusieurs allocations à dimension sociale comme l'APL. Qu'en sera-t-il également demain avec la réforme de l'assurance chômage et les projets de dégressivité des allocations ?

L'UNSA déplore également que les retraités soient devenus aujourd'hui la variable d'ajustement budgétaire avec pour l'écrasante majorité d'entre eux, une chute significative de leurs revenus entamée en 2018 et confirmée dans le projet de budget 2019.

Alors que le gouvernement espère contenir le déficit budgétaire à 2,8 % du PIB en 2019, l'UNSA est très préoccupée par la politique du rabout appliquée aux services publics de notre pays.

Les services publics et leurs agents à la diète...

Les diminutions de postes et de crédits dans des ministères aux missions importantes comme l'Éducation nationale, les finances ou le travail-emploi ne peuvent à terme que menacer des politiques publiques essentielles pour nos concitoyens.

Les créations d'emplois affichées pour l'armée, la police et la justice ne seront positives que si les plafonds d'emplois sont utilisés ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. En 2017, 6000 emplois n'ont pas été consommés à la défense, 3450 au ministère de l'intérieur et 1000 à la justice.

Les autres services de l'État sont des gisements d'économies : les ministères de l'écologie, du travail, de l'agriculture et surtout des finances continuent à perdre des emplois. L'Éducation nationale, après cinq années de créations, doit rendre 1813 emplois malgré des hausses d'élèves attendus dans les collèges et les lycées.

Les agents publics ne doivent pas être considérés comme des travailleurs par ce gouvernement... L'UNSA regrette qu'aucune mesure salariale ne soit prévue, pour les fonctionnaires, dans ce budget après deux années de gel du point d'indice.

Contrairement aux autres salariés, ils ne verront pas leur salaire augmenter par une diminution des prélèvements pas plus que par la hausse de la valeur du point d'indice ; c'est une nouvelle injustice qui leur est faite. Elle est d'autant plus grande que l'inflation reprend (+2,3%).

Pour l'UNSA Fonction publique, ce budget augure mal de l'année qui vient. Il ne pourra que détériorer les services publics et les conditions d'emploi des agents.

Fonction publique, pour en savoir plus :

<https://www.unsa-fp.org/?PLF-2019-les-services-publics-et-leurs-agents-a-la-diete>

Au total, les choix budgétaires apparaissent très discutables au regard des besoins de notre pays et de sa cohésion sociale. C'est pourquoi, l'UNSA et ses syndicats utiliseront le débat budgétaire pour interpeller le gouvernement et la représentation nationale.

PLFSS 2019 : des annonces positives, loin de dissiper les inquiétudes

Après 17 ans de déficit, les comptes de la Sécurité sociale seront excédentaires en 2019. L'UNSA se félicite de ces bons résultats, fruit d'efforts fournis par l'ensemble des acteurs et notamment par les assurés sociaux.

Le projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale 2019 (PLFSS), présenté ce jour, intègre un certain nombre de mesures issues des plans pauvreté et santé. Plans qui, pour l'UNSA, traitent d'urgences sociales incontournables (meilleures prises en charge des populations vulnérables, meilleure organisation du système de santé, etc.) et qui répondent pour partie aux fortes attentes des assurés.

Ainsi, sur les questions de santé et d'accès aux soins, l'UNSA adhère à la fusion de la CMU-C et de l'ACS et espère qu'une telle mesure permettra d'accroître le recours à ce droit. Pour notre organisation, cette fusion complète très utilement les premières annonces sur la mise en œuvre du « reste à charge zéro ».

L'UNSA salue également l'alignement des droits au congé maternité des travailleuses indépendantes sur les salariées, la revalorisation des prestations liées au mode de garde des enfants en situation de handicap et suivra avec attention la création d'un revenu universel d'activité.

Pour l'UNSA, la proposition de ne plus uniquement financer les établissements hospitaliers par la tarification à l'activité (T2A) va dans le bon sens, tout comme la revalorisation de l'Objectif national des dépenses d'Assurance maladie (ONDAM) de 0,2% pour 2019, soit une hausse de 400 millions d'euros.

Malgré ces annonces, l'UNSA déplore que le gouvernement remette en cause l'indexation des pensions, des allocations logements et des pensions d'invalidité sur l'inflation qui devrait être comprise cette année entre 1,7 et 2%. Pour l'UNSA, cette annonce qui remet en cause un principe de 1993, est particulièrement injuste.

Au-delà de ces annonces, des mesures plus structurelles interrogent l'UNSA. Ainsi, la volonté du gouvernement de se réapproprié une partie des excédents de la Sécurité sociale au profit du budget de l'État n'est pas pour nous une mesure pertinente. Accélérer le remboursement de la dette de la Sécurité sociale ou améliorer certaines prestations sociales nous apparaît comme des mesures plus justes pour les assurés sociaux et plus appropriées.

Le gouvernement annonce également, et pour la 1^{ère} fois depuis 2004, qu'il ne compensera plus la totalité de certaines exonérations de cotisations sociales accordées notamment aux entreprises. Pour l'UNSA, ce n'est pas à la Sécurité sociale et aux assurés sociaux de supporter les conséquences de décisions politiques impactant les finances de la protection sociale.

Tout en reconnaissant la pertinence d'un certain nombre d'annonces contenues dans le PLFSS 2019, l'UNSA reste inquiète quant aux moyens financiers alloués et s'interroge fortement sur la volonté du gouvernement dans son choix de modifier les règles de compensations des exonérations de cotisations.

Les dernières parutions de l'UNSA

Retrouvez les dernières parutions de l'UNSA sur l'actualité de l'emploi, l'économie, la formation professionnelle et la protection sociale, ECO info, Form Prof et Protec Info sur

www.unsa.org <<http://www.unsa.org>>

https://www.unsa.org/IMG/pdf/eco_info_no6_sept-oct_2018.pdf

[https://www.unsa.org/IMG/pdf/form_prof_163 - sept-oct 2018.pdf](https://www.unsa.org/IMG/pdf/form_prof_163_-_sept-oct_2018.pdf)

https://www.unsa.org/IMG/pdf/protec_info_no5.pdf

L'USAC rejoint l'UNSA

L'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) et l'USAC (Union Syndicale des administrateurs civils) ont choisi de construire ensemble une offre syndicale pour les administrateurs civils. L'USAC rejoint l'UNSA et l'UNSA Fonction Publique.

L'un des objectifs est de bâtir un projet syndical commun avec l'ensemble des organisations syndicales adhérentes de l'UNSA autour de la place et du rôle des cadres ou encadrants dans les collectivités, hôpitaux et fonction publique d'État.

L'USAC est donc affiliée à l'UNSA et à l'UNSA-Fonction Publique, choix confirmé par un bureau national extraordinaire de l'UNSA.

En savoir plus : <https://www.unsa-fp.org/?L-USAC-rejoint-l-UNSA>

Développement, affiliations

Privé, Fonction publique... Dans tous les secteurs, l'UNSA poursuit son développement.

1 Nouvelles affiliations (article 5 des statuts et 1&2 du RIN)

- Pole 8 : UNSA Fonction publique

Union Syndicale des Administrateurs Civils (USAC-UNSA)

2 Évolution des organisations syndicales adhérentes et des affiliations (article 1&2 du RIN) :

L'UNSA Territoriaux (pôle 8 - OSA 550) nous informe de l'affiliation en son sein de 5 nouvelles structures :

Syndicat départemental UNSA territoriaux (33)

Syndicat UNSA territoriaux Communauté d'agglomération de Maubeuge (59)

Syndicat UNSA territoriaux de la ville de Vannes (56)

Syndicat UNSA territoriaux de la ville de Villecresnes (94)

La FESSAD-UNSA (OSA 727) nous informe de l'intégration en son sein des OSA suivantes :

Syndicat UNSA Mutuelle des Étudiants (OSA 174)

Union Syndicale des Collaborateurs Parlementaires du Sénat USCP-Sénat UNSA (OSA 403)

Syndicat national des Collaborateurs d'Élus Locaux UNSA – SNCEL UNSA (OSA 559)

Syndicat National des Auxiliaires Parentales et des Salariés du Particuliers Employeurs UNSA (OSA 714)

L'UNSA Assmat (OSA 717) nous informe du changement de son nom, devenant l'**UNSA ProAssMat**

3 Les Organisations Syndicales Adhérentes nous informent de leurs nouvelles implantations syndicales (article 1 du RIN) :

- Fédération Commerces et Services UNSA (pôle 3) :

Carrefour Mérignac – Mérignac (33), Auchan – Dardilly (69), Dentsply Sirona France- Versailles (78),

- Union Fédérale de l'Industrie & la Construction UFIC-UNSA (pôle 5) :

SPIC-UNSA : Recaero SAS – Verniolle (09), ORTEC Environnement – Aix-en-Provence (13), Maviflex SAS - Décines Charpieu (69), Études & Productions Schlumberger SAS – Clamart (92), The Lincoln Electric Company France – Cergy (95), Automatic Systems SAS - Persan (95)

UNSA Energie : ENEDIS Direction Régionale Alsace Franche-Comté – Besançon (25), EDF Centre de Production Nucléaire de Belleville - Belleville-sur-Loire (18)

UNSA Chimie Pharma : MinAkem Dunkerque Production – Dunkerque (59)

UNSA Verre : Euroglas SA – Hombourg (68)

- UNSA Transport (pôle 7) :

Transport de personnes : Ambroise Bouvier Transport – Vitry-en-Artois (62)

- UNSA Santé Sociaux Publics et Privé (pôle 8) :

Santé Publique :

Centre hospitalier du Gers – Auch (32), Groupe Hospitalier du Val de Lorraine – Centre hospitalier - Pont à Mousson (54), Foyer départemental de l'enfance – Conseil départemental du Bas-Rhin – Strasbourg (67), Centre hospitalier Du Rouvray - Sotteville-Lès-Rouen (76), Centre hospitalier de Gonesse – Gonesse (95)

Santé Privée :

EHPAD Résidence René Marion – Roybon (38), EHPAD ST JOSEPH – Nancy (54), EHPAD Maison de Retraite du Val d'Yser – Esquelbecq (59)

L'UNSA dans « Expression directe »

Émission de 4 minutes le dimanche 7 octobre vers 11h15 sur France 3.

Thème : "Comité social et économique : se former pour agir efficacement"

Sites : UNSA <<http://www.unsa.org/>> - UNSA Info <<http://www.unsa.info/>> - Extranet <<http://extranet.unsa.org/>>